

# Ville de Honfleur

## Règlement du Concours de Costume de Crevette 29<sup>ème</sup> Edition de la Fête de la Crevette et de la Pêche Samedi 14 et dimanche 15 octobre 2023

### Article 1 : Organisation et durée

La Ville de Honfleur organise dans le cadre de la 29<sup>ème</sup> Edition de la Fête de la Crevette et de la Pêche un concours de costume de crevette. La participation à ce concours est gratuite. Inscription jusqu'au vendredi 13 octobre 2023.

### Article 2 : Participation au jeu

Le concours est ouvert à tous à partir de 3 ans, celui-ci est décliné en 3 catégories : 3 à 10 ans, 11 à 15 ans et 16 ans et plus

### Article 3 : Autorisation parentale

Une autorisation parentale sera signée concernant l'autorisation de participation des enfants mineurs, ainsi qu'une autorisation de diffusion d'image qui sera signée par le ou les représentant(s) légal(aux).

Les photographies réalisées dans le cadre du concours seront exposées à l'occasion de la 29<sup>ème</sup> Edition de la Fête de la Crevette et de la Pêche afin de permettre le vote du public.

### Article 4 : Annonce du jeu

Le concours est annoncé via le site de la ville, de l'office de tourisme, des réseaux sociaux et la presse locale.

### Article 5 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous à partir de 3 ans et consiste à se présenter sous formes photographiques en 3 clichés (face, dos et pause libre) et participer au défilé qui se déroulera sur le parvis de l'Hôtel de Ville le samedi 14 octobre 2023 (horaire à préciser).

La participation au défilé est optionnelle, mais ce serait dommage de ne pas vivre un tel moment festif et de jouer les mannequins le temps d'un instant pour la joie de tous.

Vous pouvez nous fournir vos propres photographies ou vous faire photographier lors du shooting photo proposé par le Photo Club de Honfleur en Mairie de Honfleur les mardi 10 et jeudi 12 octobre 2023 de 17h à 20h et le mercredi 11 octobre 2023 de 14h à 18h.

### Article 6 : Nature, nombre et valeurs des gains

Le concours est doté d'une valeur de 250,00 € (deux cents cinquante euros) de lots (cadeaux ou numéraires) offert par la Ville de Honfleur se répartissant comme suit :

- 3 prix dans la catégorie 3/10 ans
- 3 prix dans la catégorie 11/15 ans
- 3 prix dans la catégorie 16 ans et plus

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie financière de quelque nature que ce soit et sont non cessibles et non échangeables.

De même, aucun frais de transport, d'hébergement et de restauration n'est prévu.

En cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Ville de Honfleur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

### Article 7 : Désignation des gagnants

Les photographies réalisées dans le cadre du concours seront exposées à l'occasion de la 29<sup>ème</sup> Edition de la Fête de la Crevette et de la Pêche et les participants qui le souhaitent pourront défilé en costume le samedi après-midi (horaire qui sera préciser aux participants) sur le parvis de l'Hôtel de Ville tout au long du week-end. Le public est invité à voter pour le costume de son choix dans les 3 catégories et à déposer son bulletin dans l'urne du samedi jusqu'au dimanche 15h.

### Article 8 : Remise des prix

La remise des prix se fera sur le parvis de l'Hôtel de Ville (ou les Greniers à Sel si repli) le dimanche à 18h.

Contact : Evelyne JOUAN – 02.31.81.88.21 – [ejouan@ville-honfleur.fr](mailto:ejouan@ville-honfleur.fr)